

AVIS

relatif à la réutilisation de sur-blouses pour la prise en charge de patients COVID-19 dans un contexte de pénurie nationale

05 avril 2020

La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) a été saisie en urgence par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) pour « *émettre un avis sur une procédure de traitement des sur-blouses à usage unique afin de permettre une éventuelle réutilisation* ».

Un premier avis, non publié sur le site de la SF2H, a été transmis à la DGOS le vendredi 03 avril 2020 puis inséré dans le MARS N° 2020-29 de la Direction Générale de la Santé le 03 avril 2020.

Cette version révisée énumère les différentes stratégies possibles de protection des professionnels de santé par une sur-blouse à usage unique prenant en charge des patients COVID-19, sur-blouse protégée ou non d'un tablier plastique à usage unique. Ces stratégies doivent être définies et adaptées aux contextes locaux des établissements de santé, des établissements médico-sociaux et en ville. Il est possible de recourir à la stérilisation sous certaines conditions.

La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) rappelle :

- Les sur-blouses sont des équipements de protection individuelle (EPI) à usage unique, taillés dans des matériaux a- ou pauci-particulaires.
- Les sur-blouses concernées par cet avis sont à usage unique en non-tissé ; d'autres sont en tissu, imperméables et réutilisables.
- L'avis de la SF2H, conjointement avec la SPILF et COREB du 28 janvier 2020 précise les indications du port de ces EPI [1].
- Les récentes recommandations de l'OMS et publications scientifiques relatives aux indications et aux conditions de port des EPI dans la prise en charge des patients infectés Covid-19 [2,3].
- La nécessité de prendre en compte la disponibilité en temps réel des stocks de sur-blouses.
- La face externe des sur-blouses rapidement contaminée au contact de patients infectés COVID-19 ou suspects de l'être avant confirmation.
- Le risque de contamination du personnel en cas de réutilisation d'une sur-blouse sans traitement adapté par la manipulation de cette dernière.
- L'efficacité d'un lavage à 60° pendant 30 minutes sur les coronavirus [4].
- Les autres mesures d'ordre général visant à prévenir la transmission interhumaine des agents pathogènes respiratoires, dont les autres mesures barrières, l'hygiène des mains et l'adoption de comportements exemplaires [5]
- Le port d'un tablier plastique à usage unique pour tout contact direct avec un patient en précautions complémentaires de type contact [6].

La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) a tenu compte :

- Des propositions émises par les CDC nord-américains sur les alternatives en EPI en situation de pénurie majeure avec possibilité d'utiliser [7] :
 - Une blouse à manches longues,
 - Une chemise de patients éventuellement doublée d'un tablier plastique à usage unique,
 - Un tablier plastique à usage unique avec des gants à manchettes longues et des protèges avant-bras.

- Des propositions de la Société française de Stérilisation sur les possibilités de stérilisation des sur-blouses à usage unique en non-tissé après lavage en blanchisserie :
 - La stérilisation des sur-blouses après lavage n'est pas justifiée.
 - Une éventuelle stérilisation peut être réalisée en fonction du niveau d'asepsie requis pour le soin selon les recommandations locales. Dans ce cas, le conditionnement est réalisé dans les conditions habituelles (zone de conditionnement).
 - L'utilisation d'un cycle de stérilisation vapeur d'eau à 125°C pendant 20 min. ou tout autre couple temps-température dont la F0 est supérieure à 20 minutes est envisageable, selon la résistance du matériau préalablement testée sur un échantillon.
 - En cas de paramétrage d'un nouveau cycle pour cet usage, la qualification de ses performances n'est pas nécessaire à condition de garantir la siccité du produit final.

La Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) recommande :

- De développer des stratégies de rationalisation des sur-blouses à usage unique adaptées aux possibilités locales pour la prise en charge des patients COVID-19 :
 - Pas de port de sur-blouse si aucun contact direct avec un patient COVID-19 ou son environnement proche ;
 - Prolongation du port de la sur-blouse à usage unique par le même soignant pour plusieurs patients COVID-19 sous conditions (étanchéité, intégrité, ne pas la toucher ni la porter hors zones de soins) avec un tablier plastique à usage unique changé entre chaque patient ;
 - Utilisation de sur-blouse en tissu réutilisable à manches longues, prise en charge par la filière linge et lavable à 60°C pendant 30 minutes, protégée par un tablier plastique à usage unique, soit systématiquement à changer entre chaque patient, soit lors des soins mouillants ou souillants ;
 - Port d'un tablier plastique à usage unique sur la tenue professionnelle sans sur-blouse avec friction des mains et des avant-bras avec une solution hydro-alcoolique (cette alternative n'étant acceptable que pour un geste sans contact avec les épaules) ;
 - Port de sur-blouses à manches courtes (à usage unique de bloc opératoire) avec friction des mains et des avant-bras avec une solution hydro-alcoolique.

- De ne pas réutiliser la même sur-blouse disposée sur une patère dans la chambre pour plusieurs soignants, stratégie à risque de contamination des personnels.

- De laisser la possibilité aux établissements de santé de définir et valider un processus de retraitement des sur-blouses en non-tissé à usage unique à manches longues que sous les conditions suivantes :
 - La prise en compte du risque infectieux potentiel aux différentes étapes de manipulations préalables au traitement (retrait, tri, collecte,...) ;

- Une étude préalable de faisabilité avec la blanchisserie en charge du traitement des textiles de l'établissement ;
- Le respect des étapes de lavage en machine industrielle en lien avec la blanchisserie (température 60°, temps >30min), séchage, vérification de l'intégrité, emballage (pliage, mise en sachet), voire stérilisation en lien avec la stérilisation ;
- Le choix d'un matériau constitutif des sur-blouses permettant ce traitement ;
- Une qualité du matériau qui ne perd pas ses propriétés déperlantes ; à défaut, l'impératif de le doubler d'un tablier plastique à usage unique pour les soins mouillants ou souillants ;
- La détermination préalable d'un nombre possible de retraitement possible soit sur des tests, soit en accord avec le fabricant ;
- L'existence d'une procédure de retrait de la sur-blouse qui doit prévoir l'ouverture des lanières pour ne pas les déchirer ;
- La validation de ce processus de retraitement a minima sur les critères : propreté visuelle, intégrité visuelle, mouillabilité, résistance au déchirement et nombre de réutilisation possible en accord avec ces critères.

Ces dernières préconisations doivent tenir compte du risque de non compatibilité de certaines marques de sur-blouse à usage unique en non-tissé et du risque d'incendie au-delà d'une certaine température en fonction du process de séchage.

Les recommandations de cet avis de la SF2H sont basées sur les connaissances actuellement disponibles et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques, de l'évolution de l'épidémie actuelle COVID-19 et des stocks disponibles de sur-blouses à usage unique en France. Elles sont diffusées sous la responsabilité du conseil scientifique de la SF2H et de son président.

Références

- [1] Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H). Avis du 28 janvier 2020 relatif aux mesures d'hygiène pour la prise en charge d'un patient considéré comme cas suspect, possible ou confirmé d'infection à 2019-nCoV. Accessible sur : <https://www.sf2h.net/wp-content/uploads/2020/01/Avis-prise-en-charge-2009-nCo-28-01-2020.pdf> (consulté le 02/04/2020).
- [2] Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Coronavirus disease (COVID-19) outbreak: rights, roles and responsibilities of health workers, including key considerations for occupational safety and health. 19 March 2020. Accessible sur : [https://www.who.int/publications-detail/coronavirus-disease-\(covid-19\)-outbreak-rights-roles-and-responsibilities-of-health-workers-including-key-considerations-for-occupational-safety-and-health](https://www.who.int/publications-detail/coronavirus-disease-(covid-19)-outbreak-rights-roles-and-responsibilities-of-health-workers-including-key-considerations-for-occupational-safety-and-health) (consulté le 02/04/2020).
- [3] Livingston E, Desai A, Berkwits M. Sourcing Personal Protective Equipment During the COVID-19 Pandemic. JAMA. 2020 Mar 28. doi: 10.1001/jama.2020.5317. [Epub ahead of print].
- [4] Gouvernement du Canada. Fiches techniques Santé-Sécurité. Agents pathogènes - Coronavirus du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (CoV-SRMO). Accessible sur <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/biosecurite-biosurete-laboratoire/fiches-techniques-sante-securite-agents-pathogenes-evaluation-risques/coronavirus-syndrome-respiratoire-moyen-orient.html#a7> (consulté le 05/04/2020).
- [5] Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) 2013. Prévention de la transmission croisée par voie respiratoire : air ou gouttelettes. Accessible sur : <https://www.sf2h.net/publications/prevention-de-transmission-croisee-voie-respiratoire-air-goutelettes> (consulté le 05/04/2020).

- [6] Société française d'Hygiène Hospitalière (SF2H) 2009. Prévention de la transmission croisée : Précautions complémentaires contact. Accessible sur <https://www.sf2h.net/publications/prevention-de-transmission-croisee-precautions-complementaires-contact> (consulté le 05/04/2020).
- [7] Centers for Disease Control and Prevention (CDC). Strategies for Optimizing the Supply of Isolation Gowns. When No Gowns Are Available. Accessible sur : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/ppe-strategy/isolation-gowns.html> (consulté le 02/04/2020).